

Nous définissons le don planifié comme un geste réfléchi d'une personne qui souhaite, d'une façon significative, soutenir une cause qui lui tient à cœur.

Pour réaliser ses objectifs de dons, elle est généralement accompagnée d'un spécialiste qui l'aide à intégrer son geste dans sa planification financière, fiscale ou successorale.

Pour une définition « officielle », [cliquez sur ce lien](#).

Dans le prochain numéro

Pourquoi pas poser les bonnes questions plutôt que de chercher à donner des réponses.

Le conseil d'administration et son rôle en philanthropie.

Philanthropie Québec : à la fois un [site internet](#) et un groupe [Lindedin](#) de plus de 1 200 membres

[Visitez l'Observatoire de la gestion philanthropique de l'Université de Montréal.](#)

Pour obtenir du soutien d'une fondation communautaire dans une région où il y en a une : [Estrie](#), [Gaspésie-Les Îles](#), [Grand Montréal](#), [Grand Québec](#), [Lanaudière](#), [Mauricie](#), [Laurentides](#)

Visitez le site « [Un héritage à partager](#) » pour une foule d'informations sur les dons planifiés.



UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>SM</sup>  
Québec

Imagine  Canada

Un organisme dont la cause est de faire la promotion du rôle et de la contribution des OBNL à la société canadienne.



[Un outil intéressant pour les conseils d'administration d'OBNL](#)

[Pour consulter nos infolettres précédentes.](#)

Pour vérifier l'enregistrement d'un organisme charitable à [l'Agence du Revenu du Canada](#).

# Apprendre à recevoir

Mai 2012

Infolettre créée par François Mercier, auteur du livre « Apprendre à recevoir ».

Volume 1, numéro 12

Cette infolettre s'adresse à des organismes communautaires ou charitables québécois, ainsi qu'à des personnes qui ont indiqué leur intérêt pour les dons planifiés. Si vous ne désirez pas recevoir cette infolettre, [cliquez sur le lien suivant](#).



[Accédez au site](#)  
[présentant le livre.](#)

[Nous écrire](#)

## Dans ce numéro

**Les organismes philanthropiques devraient-ils être gérés comme des entreprises à buts lucratifs ?**

**L'importance des dons testamentaires en dons planifiés**

## Les organismes philanthropiques devraient-ils être gérés comme des entreprises à but lucratif?

**Au Québec, il existe plus de 16 300 organismes ayant un permis d'émettre des reçus pour fins de charité. Les donateurs sont de plus en plus sollicités et ils veulent savoir si l'argent qu'ils donnent a un impact réel.**

*[Un article publié en novembre 2011 dans le Wall Street Journal](#) sous la plume de l'auteur [Michael Edwards](#) traite de la question d'une façon intéressante. Nous reprenons, ci-dessous, les principaux éléments de son article.*

*« ... selon Bill Gates, Les donateurs, grands et petits veulent avoir un impact durable et stratégique. En ce sens, les organismes philanthropiques doivent être menés comme des entreprises à but lucratif : avec discipline, stratégie et un fort accent sur les résultats ».*

Les opposants à cette approche disent :

- agir comme une entreprise à but lucratif va faire fuir les donateurs qui veulent aider les plus pauvres;
- moins de personnes vont donner à des organismes visant à soutenir des changements sociaux;

Selon monsieur Edwards : *« Il ne fait aucun doute que la pensée d'affaires peut parfois être une aide à la philanthropie. Il ya des problèmes qui peuvent être résolus en utilisant les taux de rendement et des indicateurs facilement mesurables de succès ».*

Monsieur Edwards dit bien « parfois », la philanthropie est un écosystème complexe où tout ne peut pas être mesuré. De plus, les donateurs ne sont pas des actionnaires. Les organismes philanthropiques performants sont ceux qui savent bien informer à la fois leurs donateurs et ceux qu'ils aident.

L'approche « affaires » ne doit être utilisée qu'en des circonstances appropriées. Monsieur Edwards conclut de la façon suivante : *« ... ayons un grand respect pour les caractéristiques distinctives et les réalisations des organismes philanthropiques traditionnels. Après tout, ils ont déjà changé le monde de plusieurs façons remarquables en n'étant pas des entreprises d'affaires ».*

## L'importance des dons testamentaires en dons planifiés

**Le legs testamentaire est la formule la plus simple et la plus courante de faire un don planifié : plus de 90 % des dons planifiés sont des legs.**

Votre organisme démarre actuellement un programme de dons planifiés et se demande quelle forme de dons privilégier. Faites-vous la main en suggérant à vos donateurs les plus fidèles de faire un don testamentaire et ne cherchez pas des gros montants.

En 1999, Monsieur Robert Bédard, bénévole à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a commencé la sollicitation en dons planifiés en suggérant un montant de 5 000 \$. Douze ans plus tard, le [Fonds SVP](#) compte pour plus de 8 millions de dollars d'actifs ... ça démarre lentement et les impacts à long terme sont impressionnants : autour de 250 000 \$ redistribués dans la communauté, année après année, sans avoir à faire de campagne de sollicitation. Plus de 90 % des dons proviennent de legs.

Un Héritage à partager Québec présente simplement les différentes formes de dons possibles à l'adresse Internet suivante : <http://www.unheritage.org/dons-planifies/les-differentes-formes-de-don>.

N'oubliez pas : **UN DON TESTAMENTAIRE NE COÛTE RIEN DU VIVANT** ... et il peut avoir un impact majeur à très long terme lorsque bien investi.

Au cours de l'automne 2012, nous comptons mettre sur pied un groupe pilote visant à former une communauté de pratique autour du thème « L'art de demander ». **Déjà dix personnes** nous ont manifesté leur intérêt et nous entendons constituer un groupe maximum de 12. **Pour ce groupe seulement**, les seuls frais requis seront reliés aux dépenses directes afférentes à la tenue des rencontres. Le programme comprendra de la formation et du coaching. Il s'adressera spécifiquement à des personnes actives dans le domaine de la sollicitation en dons planifiés. Si vous pensez avoir un intérêt pour un tel projet, [communiquez avec moi](#) sans obligation de votre part.